

# N° 115 LE PUBLIPHOBIE 1<sup>er</sup>-8-2009

« On chatouille la truite pour mieux la prendre. » (Proverbe français.) Dernier numéro paru : 1<sup>er</sup>-6-2009 (20<sup>e</sup> année).

Feuille sporadique concentrée (à diluer dans une bassine avant absorption), créée le 1<sup>er</sup> janvier 1990 et déclarée comme association le 1<sup>er</sup> juillet 1991 (*Journal officiel* du 24-7-1991) : « Faire prendre conscience des procédés publicitaires ou autres, destinés à mettre en condition l'opinion publique ; sensibiliser le public aux nuisances écologiques, aux déséquilibres sociaux et aux risques de manipulation psychologique liés à l'emploi ou à l'abus de ces procédés ; réfléchir sur les enjeux avoués ou non de ces derniers ; organiser des contre-pouvoirs » (statuts). (« LP » : renvoi à un ancien numéro ; « V. » : voir section ... du présent numéro.)

## I ■ François Vaillant, barbouilleur non-violent, en procès pour refus de donner son ADN (Rouen, 21 septembre 2009)

François Vaillant, rédacteur en chef d'*Alternatives non-violentes* et barbouilleur antipublicitaire notoire, a l'habitude d'assumer courageusement ses actes militants menés dans un esprit hautement civique, moral et respectueux. Il passera en correctionnelle, au palais de justice de Rouen, le 21 septembre à 13 h 15 (4<sup>e</sup> chambre). La raison ? Ne voulant pas être fiché au même titre qu'un violeur, un tortionnaire ou un criminel, il a refusé, en 2008, de donner un échantillon de son acide désoxyribonucléique (ADN) à la police, à la suite de sa condamnation (en 2007) à un euro symbolique pour barbouillage (en 2006 ; LP 107). Défendu par M<sup>e</sup> François Roux, il aborde ce nouveau procès avec une joie très chrétienne, bien qu'il risque un an de prison et 15 000 euros d'amende. (*Alternatives non-violentes*, Centre 308, 82, rue Jeanne-d'Arc, 76000 Rouen ; tél. 02 35 75 23 44.)

## II ■ Barbara Hashimoto cherche des tonnes de prospectus pour une sculpture antipublicitaire (Paris, 26 septembre 2009)

Les Amis de la Terre et RAP organisent une action pour dénoncer le gaspillage de papier par la publicité, le 26 septembre 2009, à l'espace Krajcberg, 21, av. du Maine. BH composera ce jour-là une œuvre avec des prospectus broyés. Si votre boîte aux lettres en déborde, demandez à RAP (V. XIII) comment vous en débarrasser tout en contribuant à cette sculpture.

## III ■ Forcalquier bannit la publicité de ses rues (d'après un communiqué du 29 juillet 2009)

Une action antipublicitaire nocturne et clandestine aurait eu lieu récemment à Forcalquier : un collage, sur les grands panneaux, d'affichettes avec des slogans du type « Touristes, bienvenue dans une ville sans publicité » ou « La publicité nuit à votre santé ». Au réveil, les habitants auraient bien réagi, même le maire (Christophe Castaner, vice-président de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur), qui aurait laissé les affichettes en place quelque temps. Après quoi la municipalité, pour mettre un terme à la « pollution visuelle », aurait décidé de bannir toute publicité du domaine public, ne renouvelant pas le contrat avec l'afficheur Clear Channel. Quant au secteur privé, la mairie aurait envoyé un courrier recommandé aux propriétaires pour leur demander d'aller dans le même sens. Démarche facilitée par le fait que Forcalquier se trouve dans un parc naturel régional (le Luberon), où la publicité est en principe interdite. Cette révolution paysagère ne coûterait pas grand-chose à la commune, même pour le nettoyage des aubettes, que l'afficheur faisait mal, selon la mairie, et qui échoirait désormais aux services municipaux.

## IV ■ Collectif des déboulonneurs : une jeune maman à poussette barbouille

Le Collectif des déboulonneurs (V. XIII), né à Paris et entré en action fin **novembre 2005** (LP 91...), a de nouveau barbouillé, fin juin. Revendication principale : 50 x 70 cm maximum pour toutes les affiches publicitaires. Moyen d'action : désobéissance civile non-violente en légitime réponse.

**Juin 2009.** Le 29, à 19 h, à **Lille** (devant la gare de Lille-Europe, puis le chantier du futur casino), 5 panneaux (de l'affich. Avenir) ont été barbouillés par une jeune maman à poussette devant 15 pers., dont 2 journal. (*La Voix du Nord et Nord Éclair*). Le 27, à 16 h, à **Paris** (cour de Rome, devant la gare Saint-Lazare), 9 panneaux de l'affich. Métrobus ont été neutralisés : l'un (double face de 10 m<sup>2</sup>) a été bâché par 4 militants, 8 (doubles faces de 2 m<sup>2</sup>) ont été barbouillés par 4 autres, devant 240 pers., dont 20 sympathisants, 3 journal., 20 polic., beaucoup de passants et une joueuse de didgeridoo. Les 4 barbouilleurs ont passé 2 h au poste (210, r. du Fg-Saint-Honoré). Le 19, de 20 h à 22 h, à **Rouen** (Mont-Saint-Aignan, Notre-Dame-de-Bondeville, Maromme, Deville-lès-Rouen, Sotteville-lès-Rouen et Petit-Quevilly), 25 obstacles urbains de l'affich. JCDecaux ont été recouverts de cellophane puis barbouillés par 12 militants à vélo, devant de nombreux automobilistes. Les obstacles sont restés en l'état plusieurs jours, certains même quatre jours ! Photos et comptes rendus détaillés : [www.deboulonneurs.org](http://www.deboulonneurs.org).

## V ■ 118 aubettes et obstacles urbains JCDecaux cassés en une nuit (La Rochelle, 15-16 juin 2009)

Cent dix-huit aubettes et obstacles urbains publicitaires de l'afficheur JCDecaux ont été cassés dans la nuit du 15 au 16 juin 2009, à La Rochelle. « Un objet contondant ou pointu aurait été utilisé pour ce faire, le verre sécurit s'étant ridé en des milliers de lézardes. » (Source : *Sud-Ouest*, 20-6-2009.)

## VI ■ La prison pour un casseur d'aubettes et obstacles urbains publicitaires JCDecaux (Niort, juillet 2009)

Mickaël Girard, 29 ans, est la première personne (à notre connaissance) à avoir fait de la prison pour une action antipublicitaire. Condamné, à Poitiers en 2008, pour vol d'affiches, à 200 euros d'amende, dont 100 avec sursis (LP 110), MG l'a été de nouveau, à La Rochelle le 15 juin 2009, à 300 euros d'amende et un stage de citoyenneté, pour dégradation d'obstacles JCDecaux en février, fait dont il nie être l'auteur. La nuit suivante (du 15 au 16 juin), il casse quelques obstacles publicitaires à La Rochelle puis à Niort. Concomitamment, cette nuit-là, 118 obstacles en tout sont cassés à La Rochelle. Pris en flagrant délit, il est placé brièvement en garde à vue. Un avis de recherche étant lancé contre lui, dans le cadre de l'affaire des 118 dégradations, MG est interpellé à Poitiers le 6 juillet et mis en garde à vue. Le 7, il est transféré au commissariat de La Rochelle. Le 8, il est déféré devant le parquet de cette ville et mis en examen (pour dégradation de biens d'autrui en réunion) par le juge d'instruction, dans le cadre de l'affaire des 118 obstacles détruits. Le jour même, il est placé en détention provisoire, à la prison de Niort.

Le 30 juillet, MG passe en correctionnelle à Niort. Devant 50 personnes muettes, l'avocat de JCDecaux présente la facture, et celui de MG (M<sup>e</sup> Trespaillé) affirme que son client ne revendique aucun combat politique ou philosophique. Depuis son box, où, arrivé menotté, il s'adresse poliment au juge, MG déclare, au sujet des panneaux publicitaires : « Je trouve ça moche. » Verdict : deux mois de prison avec sursis, deux ans de mise à l'épreuve, indemnisation de JCDecaux à hauteur de 3 578 euros.

## VII ■ Écrans numériques espions du métro : une première victoire, mais la partie n'est pas terminée (juillet 2009)

Fin 2008, la Régie autonome des transports parisiens installe quatre écrans publicitaires numériques espions dans la station Étoile. Ces écrans sont censés compter les usagers qui regardent leurs affiches et analyser leur aspect. Des centaines d'autres doivent être installés d'ici à 2010. Après le barbouillage clandestin des quatre premiers spécimens et l'échec judiciaire de cinq

associations (LP 112-114) en avril 2009, la RATP aurait tout de même désactivé les quatre premiers écrans au printemps et, en plus, décidé, le 8 juillet – jour même d’une action militante devant ses locaux –, de renoncer au procédé de vidéosurveillance installé dans les écrans de ce type, mais pas au déploiement des centaines de dispositifs, coupables, aux yeux des associations – outre l’atteinte aux libertés publiques –, de quatre autres nuisances : visuelle, énergétique, mentale, électromagnétique. Les associations demandent que la Commission nationale de l’informatique et des libertés poursuive son instruction portant sur les écrans en question afin de vérifier leur légalité. Elles espèrent en outre que la Société nationale des chemins de fer français renoncera, elle aussi, à l’installation prévue de tels écrans espions. Dossier de presse : <http://antipub.org/spip.php?article48>.

#### **VIII ■ Affichage publicitaire : bientôt le désengagement de l’État et l’instauration de la loi de la jungle ?**

Les publicitaires, qui savent si bien nous faire saliver, salivent eux-mêmes, cette fois, devant le projet de loi qui se prépare... Quelle loi sur la publicité le Gouvernement nous prépare-t-il pour l’automne 2009 en remplacement de l’actuelle ? Peut-être la loi de la jungle : les préfets, qui, bon gré mal gré, souvent aiguillonnés par les procès que leur intente l’association Paysages de France, étaient les derniers recours contre les abus des afficheurs, se verraient dessaisir de la police de l’affichage. Et les maires, espèce vulnérable particulièrement sensible aux pressions, deviendraient les seuls responsables du « paysage » publicitaire. Devant ce possible désengagement de l’État (péril essentiel d’un rapport remis au Gouvernement par le Conseil national du paysage, le 17 juin 2009), les afficheurs s’en lèchent les babines, et les associations crient à l’imposture. Pour en arriver là, il aura fallu une comédie de trois fois deux heures (sur les réunions du Conseil national du paysage, début 2009, V. LP 113), et une trahison du ministère de l’Écologie et du sénateur Ambroise Dupont, chargé de ce dossier. Forfaiture à peine cachée sous une série de mesures symboliques, qualifiées de « phares » par la presse et considérées par les militants comme fumigènes ou trompe-l’œil : suppression de la publicité aux abords des écoles – mais *quid* des collèges et lycées ? – ; réduction du format maximal de 16 m<sup>2</sup> à 12 m<sup>2</sup> alors que le 16 m<sup>2</sup> n’existe déjà pas dans les faits et que le 12 m<sup>2</sup> instaure à lui seul la pollution visuelle ; réduction de la publicité lumineuse la nuit par souci d’économie d’énergie ; incitation (*sic*) au remplacement des préenseignes anarchiques par une signalétique raisonnée, etc. Puissent nos politiques prendre cet été leurs vacances en France pour mesurer l’ampleur des dégâts publicitaires, cela en vue de nous concocter une vraie loi contre ces renards-pillardards d’afficheurs ! Signé : les poules.

#### **IX ■ « Il y a JE » (action de Robert Heymann, Le Blanc, 14 juillet 2009)**

Depuis début juillet 2009, Le Blanc (Indre, 8 000 habitants) est envahi d’écriteaux publicitaires illégalement apposés sur des panneaux de signalisation routière. Le 14, sur la place de la mairie, se déroule, devant 200 personnes, la cérémonie de la fête nationale, en présence du député-maire et du sous-préfet. Les discours retentissent des valeurs de la République (“libération”, “résistance”...). Robert Heymann, vétéran de la lutte antipublicitaire, choisit cette minute-là pour décrocher un de ces écriteaux au vu de tous. Il s’arrange même pour regarder, tout en officiant, le maire, qu’il connaît personnellement, dans les yeux...

Un peu plus tard, 100 m plus loin, à l’entrée du pont sur la Creuse, RH interroge un gendarme qui s’y trouve... juste à côté d’un autre exemplaire du même écriteau. « Étiez-vous là quand cet écriteau a été posé ? demande l’antipublicitaire. — Non, répond le militaire. Pourquoi ? — Parce qu’il est illégal. Que comptez-vous faire à ce sujet ? — Vous n’avez qu’à le signaler à la gendarmerie ou à la sous-préfecture, reprend le gendarme. — Il y a belle lurette, déclare le citoyen, que je signale ce genre d’infractions à toutes les autorités, et rien n’est fait, rien ne se passe. D’ailleurs, il y a aussi des associations et des partis politiques. Mais surtout, il y a JE... » Sur ce, sous le regard impassible du militaire, Robert décroche ce nouvel écriteau.

Les célébrations de fêtes nationales servent-elles autant l’intérêt général que le civisme d’un seul ?

#### **X ■ Mairie de Paris et révision du règlement de publicité : retour à la case départ ?**

Six ans de travail pour rien (LP 76 à 111) ? Fin 2001 : la mairie lance le processus de révision de son règlement local de publicité (RLP). Afficheurs et associations antipublicitaires sont invités à la négociation. Fin 2007 : le projet de nouveau RLP est adopté. Trois jours plus tard, les afficheurs saisissent le tribunal administratif pour un vice de forme, bloquant le processus : le maire n’a plus le droit de signer le nouveau RLP. Courant 2008 : le maire assure essayer de trouver une procédure adéquate pour appliquer le RLP. D’ailleurs, le Conseil d’État lui redonne le droit de signer le nouveau RLP. De leur côté, les afficheurs contestent rétroactivement la participation de la gênante association Paysages de France. Juin 2009 : le maire – cédant aux pressions des afficheurs ? – décide de repartir de zéro et de remettre le RLP en chantier, travail qui devra durer « un an environ » – déjà, il y a sept ans, cela devait durer un an... Les associations s’interrogent sur le courage politique du maire et se demandent si son extrême prudence juridique ne cacherait pas un recul par rapport aux avancées contenues dans le projet de 2007.

#### **XI ■ Cacheurs de pub : dixième action à Etterbeek (Région de Bruxelles-Capitale) [27 juin 2009]**

Ce collectif antipublicitaire belge de désobéissance civile non-violente (LP 109) a mené sa 10<sup>e</sup> action mensuelle le 27 juin, à 11 h. Du quartier de La Chasse au parvis Saint-Antoine, devant un public approuvateur, 20 militants ont recouvert 12 faces d’obstacles urbains des afficheurs JCDecaux et Clear Channel, avec du drap ou des nappes en papier sur lesquelles il était possible de s’exprimer. Prochaine action : fin août. (Contact : <http://www.cacheursdepub.be>.)

#### **XII ■ Agenda**

21 septembre 2009, Rouen : procès de François Vaillant pour refus d’ADN, palais de justice, 4<sup>e</sup> chambre, 13 h 15 (V. I).

Fin septembre, Paris : barbouillage du Collectif des déboulonneurs (V. XIII).

26 septembre, Paris : action artistique contre l’invasion des prospectus ; 21, av. du Maine (V. II). Renseignements : RAP (V. XIII).

#### **XIII ■ Carnet d’adresses**

- Collectif des déboulonneurs : 24, rue Louis Blanc, 75010 Paris ; [contact@deboulonneurs.org](mailto:contact@deboulonneurs.org) ; [www.deboulonneurs.org](http://www.deboulonneurs.org).

- Paysages de France : 5, pl. Bir-Hakeim, 38000 Grenoble ; tél.-t.c.p. 04 76 03 23 75 ; internet : <http://paysagesdefrance.org/>.

- Résistance à l’agression publicitaire (RAP) : 24, r. de la Chine, 75020 Paris ; tél. 01 43 66 02 04 ; internet : [www.antipub.org](http://www.antipub.org).

#### **XIV ■ Catalogue**

- Prochain numéro seulement : 15 centimes + une enveloppe timbrée à votre adresse.

- Série complète des 114 numéros parus (20 euros, port et enveloppe compris).

#### **XV ■ Abonnement et commandes**

- Abonnement : 7 euros les dix numéros (soit un peu plus d’un an). [*Abonnement spécial malvoyants : 10 euros.*]

- Commandes (des articles du catalogue) : sauf indication contraire, envoyez une enveloppe timbrée à votre adresse et la somme indiquée. Si aucun prix n’est indiqué, comptez 8 centimes par page. Timbres, chèques et virements acceptés (« Le Publiphobe », CCP 346257 X Paris).

Ce numéro 115 peut être photocopié et diffusé.

**Yvan Gradis**

**Le Publiphobe, 67, rue Saint-Jacques, 75005 Paris, France. Tél. 01 45 79 82 44.**

(La série complète du *Publiphobe* est téléchargeable sur le site : <http://bap.propagande.org/modules.php?name=Publiphobe>.)